

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Juin 2021 | N° 73

**RÉSULTATS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021**


**CLASSEMENT NUISIBLE
UNE MOBILISATION INDISPENSABLE**

**DÉGÂTS PAR COMMUNE
2019/2020**

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - L'Assemblée Générale 2021
en mode dématérialisé
- 05 /** - Assurance chasse RC et chiens
- Une extension de l'Espace Adhérent
pour suivre ses droits de chasse
- 06 /** - Intervention de l'école de Buxières
sur le terrain de formation de la FDC 52
- 07 /** - Une haie bienvenue
- 08 /** - 126 buissons plantés en Haute-Marne
- 09 /** - Au secours des paysages
- 10 /** - Classement nuisible :
une mobilisation indispensable
- 12 /** - Suivi de la cigogne noire en Haute-Marne
- Honneurs et remerciements à Jean-Paul
- 13 /** - Les suivis ornithologiques
2020-2021 d'ISNEA
- 15 /** - Montant des dégâts par commune
saison 2019/2020
- 19 /** - A la découverte de nos richesses
- 22 /** - Évaluation des facteurs influençant le succès
de la chasse en battue pour gérer le sanglier
- 24 /** - Déplacement des sangliers
et prévision des dégâts
- 26 /** - Chasse : une campagne de publicité à la télé
- Photos
- 27 /** - La vénerie du lièvre,
un mode de chasse très exigeant
- 28 /** - Insolite
- Magnifique brocard cotant 135 points CIC
- 29 /** - Toute première recherche au naturel
en tant que conducteur agréé
- 30 /** - Rôti de cerf & purée volcan
- 31 /** - Dates à retenir
- Petites annonces



Directeur de la publication :
M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.
Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871
Numéro de CPPAP 0525 G 88877
Rédaction et administration :
Siège de la Fédération
16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX
Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59
E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr
N° INSS 1250-4408
Dans ce numéro flyer MMA
Photo de couverture : FDC 52
Crédits photos : FDC 52 et D. GEST
Conception et réalisation :
Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



Les circonstances actuelles nous ont obligés, et pour la deuxième année consécutive, à bouleverser totalement les concepts qui rythmaient la vie associative de la Fédération des Chasseurs.

Trois réunions ont été organisées en visio du 12 au 15 avril pour vous présenter les grands dossiers du moment et notamment l'enjeu du financement des dégâts. Les adhérents de la FDC 52 ont pu également consulter les documents mis en ligne préalablement au

vote organisé par voie dématérialisée.

A l'issue de cette consultation, c'est la 3^{ème} solution, la moins mutualisée qui a été retenue pour financer les dégâts mais j'ai conscience que l'effort demandé sera douloureux pour de nombreux territoires.

Pour éviter l'asphyxie financière, il faut naturellement diminuer les densités de sanglier et obtenir ainsi une baisse des dégâts.

Ce message, je le martèle depuis 2 ans pour qu'un effort collectif soit réalisé dans ce domaine et ramener durablement de la sérénité dans nos rangs.

Il nous faut revenir à un rythme de croisière de prélèvements situé entre 7 et 10 000 sangliers, pas se contenter de faire 14 ou 15 000 sans que la densité diminue.

Pour redonner de la couleur dans cette période plutôt noire, je vous invite à découvrir la campagne de publicité sur la chasse diffusée à la télé. Elle nous rend fier d'être chasseur. A nous de prolonger ses effets en partageant notre passion.

Dans un autre domaine, celui de la venaison, nous réfléchissons actuellement en nous appuyant sur la dynamique créée par le Conseil Départemental pour la construction d'un nouvel abattoir à Chaumont, à la mise en place d'une filière haut-marnaise pour mieux valoriser le grand gibier.

L'exercice est particulièrement technique et délicat, mais il mérite d'être pleinement exploité pour profiter de cette opportunité exceptionnelle. Un groupe de travail constitué de chasseurs prêts à s'investir est à l'œuvre, si ce dossier vous intéresse, je vous invite à vous faire connaître auprès de nos services.

Rendez-vous bientôt à la chasse, déjà à l'approche pour les passionnés, car la saison arrive. Une pratique qui nous permet plus facilement d'emmener des non chasseurs, mais aussi de participer à la lutte contre les dégâts en affutant les sangliers dans les céréales en lait.

C'est sur cette invitation à profiter pleinement de la nature que je vous souhaite une prochaine campagne riche d'émotion et prudente dans la pratique courante

Le Président,
Thomas CORVASCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 EN MODE DÉMATÉRIALISÉ

Il a fallu à nouveau adapter la conduite de l'Assemblée Générale statutaire annuelle de la Fédération des Chasseurs qui s'est organisée en trois temps.

- ⊕ Une phase de débat avec 3 réunions organisées en visio à la mi-avril.
- ⊕ La mise à disposition de tous les documents sur le site internet de la FDC 52.
- ⊕ Le vote par voie électronique à partir de l'Espace Adhérent dédié.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2020, la clôture des comptes, le rapport du commissaire aux comptes ont été approuvés à une large majorité.

Les 3 résolutions présentées ont été validées dont celle concernant la possibilité pour le Président de demander et négocier de chasser le mercredi (pour : 1561 voix, contre : 911 voix et abstention : 260 voix). Les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse ont été également entérinées avec une ouverture de la chasse du sanglier en battue au 15 août au bois comme en plaine (pour : 2 513 voix, contre : 145 voix et abstention : 74 voix).

Ces dates devront être confirmées par arrêté préfectoral après avoir été débattues en CDCFS.

LES DIFFÉRENTS TARIFS ARRÊTÉS

Timbres

Timbre fédéral	82 €
Timbre fédéral temporaire - 9 jours	41 €
Timbre fédéral temporaire - 3 jours	21 €
Timbre fédéral national	95 €
Timbre fédéral national 9 jours	48 €
Timbre fédéral national 3 jours	24 €

Prix des bracelets cervidés et sanglier

CEM	490 €	CHI	20 €
CEM 1	380 €	DAI	25 €
CEM	460 €	CSI	25 €
CEI	310 €	MOF	25 €
CEF	150 €	SAI	25 €
CEI J	70 €	Brac parc/enclos	10 €

Contrat de services et adhésion territoire : tarifs reconduits à l'identique par rapport à 2020/2021

FINANCEMENT DES DÉGÂTS

C'est la troisième hypothèse qui a été retenue (hyp 1 : 925 voix, hyp 2 : 731 voix, hyp 3 : 1 076 voix).

Elle s'appuie sur le même mode de calcul que les années précédentes mais exprimée sous forme d'une taxe par hectare.

VOTRE VALIDATION DU PERMIS

Pour 2021/2022, la validation départementale grand gibier s'élève à 144 € (82 € de cotisation fédérale, 5 € de Timbre Grand Gibier, 45.22 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 2.78 € de frais de dossier).

Pour une validation nationale, le coût s'élève à 205.72 € (95 € de cotisation fédérale, 51.50 € de part forfaitaire FNC, 45.22 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 5 € de frais de dossier).

Zone	Proposition 3 TGG 5 € Bracelet SAI 25€*	Zone	Proposition 3 TGG 5 € Bracelet SAI 25€*	Zone	Proposition 3 TGG 5 € Bracelet SAI 25€*
ARC CARREFOUR	93.90 €	ENCLOS	0 €	L'ETOILE -27	41.35 €
ARC DANCEOIR	100.87 €	FAYL BILLOT	52.13 €	L'ETOILE -VOIVRES	0 €
ARC GIC	122.17 €	JOINVILLE	92.14 €	LIFFOL	0 €
ARC ORMANCEY	46.19 €	LANGRES	67.13 €	LIFFOL-ILLOUD	19.34 €
AUBERIVE	121.01 €	LE DER - ANGLUS	34.31 €	MOIRON	40.64 €
BOLOGNE	8.56 €	LE DER - GRAND DER	65.80 €	MONTIGNY-37	7.25 €
BOURBONNE	51.62 €	LE DER - HERONNE	55.32 €	MONTIGNY -52-54	0 €
BOURMONT	81.62 €	LE DER - HORRE	8.98 €	NOGENT	43.78 €
CHANCENAY	295.13 €	LE VAL	34.65 €	ORMOY	118.28 €
CHAUMONT	40.67 €	LES DHUITS - 31	15.54 €	POISSONS - CHEVILLON	64.91 €
CIREY/BLAISE	20.50 €	LES DHUITS - BOIS DES TEMPLIERS	22.20 €	POISSONS - CUL DU CERF	10.64 €
CORGEBIN	78.80 €	LES DHUITS - BOIS GENARD / ORGES	290.29 €	POISSONS - GIC	25.31 €
ECOT	21.08 €	LES DHUITS - CIRFONTAINES	285.65 €	VILLARS EN AZOIS	116.80 €

*Coût par SAI pour calculer la taxe à l'ha pondéré par lot sur 2019/2020.

ASSURANCE CHASSE RC ET CHIENS

Notre partenariat avec l'assurance MMA - Agence Yves ROUSSELOT à Chaumont continue. Les garanties satisfaisantes répondent à la réglementation et aux besoins des chasseurs (garanties, chasse accompagnée, venaison, clôtures électriques...).

Les tarifs concernant l'assurance responsabilité civile ne changent pas. L'assurance via le guichet unique reste à 21 €. Toutes les garanties sont maintenues.

Le partenariat sur l'assurance « chiens » est également renouvelé avec des garanties identiques :

- ⊕ Remboursement des frais de soins (Forfait annuel des soins vétérinaires 450 € par an et par chien ; franchise 25 € par évènement ; jusqu'à 4 chiens assurés en période d'ouverture de la chasse)
- ⊕ Garantie mortalité des chiens de chasse
- ⊕ Assurance des dommages corporels par accident (DCA) (Garantie des dommages corporels du chasseur en cas de décès, d'invalidité permanente et en cas de soins)

LES MONTANTS SERONT LES SUIVANTS

DCA seule = 7 €

DCA + 1 chien = 44 €

DCA + 2 chiens = 83 €

DCA + 3 chiens = 109 €

DCA + 4 chiens = 139 €

En option : dommages au fusil ou carabine d'une valeur inférieure à 4 000 € : 23 €

UNE EXTENSION DE L'ESPACE ADHÉRENT POUR SUIVRE SES DROITS DE CHASSE

Les demandeurs de plan de chasse peuvent maintenant consulter les surfaces retenues à partir d'une nouvelle extension de leur Espace Adhérent.

Pour cela, il faut aller sur le site de la FDC 52 (www.fdc52.fr) et cliquer dans l'encadré, à droite de la page d'accueil, intitulé "Espace Adhérent saisie des parcelles et vote". La saisie de son identifiant et de son mot de passe est nécessaire pour ouvrir l'application. L'onglet parcellaire en jaune permet alors de découvrir la liste des parcelles cadastrales classées par commune. La liste pré-enregistrée est celle transmise en 2020 par la DDT. Des erreurs peuvent être présentes. N'hésitez pas à les mettre à jour.

En allant sur la loupe, on obtient des informations complémentaires pour chaque parcelle comme, le nom du propriétaire, la durée du bail et la surface. Chaque demandeur devra mettre à jour ses informations pour le dépôt annuel de la demande de plan de chasse en allant sur cette nouvelle extension de l'Espace Adhérent. Ces informations resteront figées après instruction des demandes de plan de chasse sans pouvoir être modifiées par le demandeur, jusqu'à l'AG qui suit.

Le reste de l'année, les demandeurs pourront mettre à jour leur parcellaire pour une transmission unique en mars.

Ce dispositif apportera un gain de temps significatif sous réserve d'une certaine rigueur dans le recueil des droits de chasse et une saisie correcte. Les premiers adjudicataires qui ont utilisé cette fonctionnalité semblent ne pas avoir eu de difficultés particulières, ce qui est encourageant pour son extension.

Un contrôle de la conformité des informations saisies sera réalisé derrière à la lueur des justificatifs de droit de chasse dont une copie devra toujours être adressée à la Fédération des Chasseurs avant le 10 mars.

Cet outil permettra aux bénéficiaires de visualiser facilement les propriétaires et de pouvoir mettre à jour régulièrement les abandons de droit de chasse suite aux décès ou aux ventes des biens.

INTERVENTION DE L'ÉCOLE DE BUXIÈRES SUR LE TERRAIN DE FORMATION DE LA FDC 52

Les élèves de la Maison Familiale et Rurale de Buxières les Villiers se sont déplacés le 18 janvier dernier sur le site de la Fédération des Chasseurs au Val Barizien.

Ce terrain initialement destiné aux diverses formations a été aménagé il y a une quinzaine d'années pour favoriser la biodiversité. Il sert également de vitrine pouvant inspirer les gestionnaires d'espaces naturels (plantations de haies, fauches tardives, garennes artificielles etc...).

Il est néanmoins nécessaire d'intervenir avec un entretien régulier en hiver. Pour la seconde fois, pas

moins de 18 élèves de la MFR de Buxières ont été mobilisés. Les jeunes réalisent ainsi des travaux pratiques et soutiennent la Fédération dans ses actions de préservation des milieux et de la biodiversité. Un grand merci aux élèves et aux encadrants.



ACTUS DÉPARTEMENTALES

OFFRE 1^{ER} PERMIS

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons :

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluor + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

<p>-15%</p> <p>MUNITIONS OFFRE PREMIER PERMIS</p> <p><small>Gamme de Cartouches ALCÉDO (max 150 cartouches - hors pack pigeon) (hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par personne)</small></p>	<p>-15%</p> <p>CHAUSSANT & ACCESSOIRES OFFRE PREMIER PERMIS</p> <p><small>Bottes, chaussures, chaussettes chaussons, guêtres, accessoires (hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par personne)</small></p>	<p>-20%</p> <p>VÊTEMENTS OFFRE PREMIER PERMIS</p> <p><small>Pantalons, cuissards, vestes gilets, casquettes (hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par personne)</small></p>
--	---	---

SP BLACK LIGHT
Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm **549€**
Prix spécial 1er permis

EXTRA N
Cal: 12/76 Canon: 71 cm **999€**
Prix spécial 1er permis

AFFINITY ONE BOIS
Cal: 12/76 Canon: 71 cm **829€**
Prix spécial 1er permis

KRONOS
Cal: 30/06 **889€**
Prix spécial 1er permis

UNE HAIE BIENVENUE

A Dommarien, comme dans de nombreuses communes du département, deux formes d'agriculture différentes coexistent, celle dite conventionnelle qui utilise des traitements phytosanitaires dont des désherbants, et une agriculture biologique. Parfois les produits épandus par les premiers s'étendent accidentellement, portés par le vent sur les parcelles des seconds. Ces dérives, souvent génératrices de conflits de voisinage, ont trouvé une toute autre résolution à Dommarien grâce au pragmatisme et à l'approche progressiste des deux exploitants concernés.

Bernard Briotet et Fabrice Clerc ont ainsi décidé de planter une haie pour séparer leur parcelle qui servira d'écran et permettra de redresser des limites parcellaires compliquées. Ils ont pour cela fait appel à la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne pour le montage et le financement du dossier, et la conduite du chantier en acceptant de concéder chacun moitié de l'emprise au sol nécessaire. La société de chasse locale présidée par Jérôme Semelet a également apporté une large contribution à la réussite de cette opération.

Le mardi 19 janvier, une quinzaine de personnes se sont retrouvées pour planter près de 1 600 végétaux appartenant à 17 essences locales différentes. Claude Rondot retenu par ailleurs, avait déjà, les jours précédents, incisé la bâche biodégradable, faisant gagner un temps précieux à l'équipe de planteurs. Les agriculteurs étaient bien sûr présents avec Adrien et Bernard Briotet, Arthur et Fabrice Clerc. Ce dernier a aussi mis à disposition son tracteur muni d'un godet pour déposer du sable inerte au pied de



chaque végétal. A noter la présence de bénévoles non directement intéressés par l'affaire mais solidaires d'une démarche exemplaire pour améliorer la biodiversité et les paysages de nos campagnes, Philippe Massotte et Christian Thuillon (non chasseur), Olivier Rondot agriculteur et Patrice Parisel le maire du village.

Jérôme Semelet a assuré l'intendance particulièrement appréciée pour supporter la bise qui a soufflé constamment.

Malgré la taille du chantier, l'enthousiasme des participants et l'organisation assurée par les 5 techniciens et collaborateurs de la FDC 52, ont permis d'implanter dans la journée les 830 m de haies prévues. Rendez-vous a été pris pour 2022 avec une nouvelle tranche de 400 m de haies supplémentaires.



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmcs@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108
Produit 100% Français
Solidité certifiée Bureau Veritas
N° Siret82919726800016
TVA INTRA FR44829197268



126 BUISSONS PLANTÉS EN HAUTE-MARNE

C'est le bilan définitif pour la Haute-Marne de l'opération portée par la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est.

Le kit fourni pour un buisson comprend 12 végétaux et 12 protections chevreuils. Ces îlots ont été implantés en plaine ouverte à plus de 50 m des infrastructures et des boisements. 18 bénéficiaires

répartis dans 17 communes du département se sont répartis les buissons. Ce sont donc 1 512 plants buissonnants concernés qui vont contribuer à conforter la biodiversité dans nos paysages haut-marnais.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaire	Statut	Commune	Nb de buissons implantés
Collin François	Propriétaire	Sarrey	7
Commune de Leffonds	Collectivité	Leffonds	8
Desgrez Didier	Agriculteur	Piépape	1
Dupaquier Marylène	Agricultrice	Colmier le Haut	5
EARL de la Chèvrerie d'Artémis	Agriculteur	Riauourt	5
EARL des Crêtes	Agriculteur	Essey les Ponts	6
EARL des 3 Etangs	Agriculteur	Prez sous Lafauche	2
EARL du Haut Pays	Agriculteur	Germay	11
GAEC du Molion	Agriculteur	Dampierre	10
GAEC Dumay	Agriculteur	Germay	4
Lemaire Nathalie	Agricultrice	Latrecey	8
Ville de Chaumont	Collectivité	Brottes	5
Wache Georges	Agriculteur	St Broingt/Prauthoy	7
Sté de chasse de Cirfontaines en Azois	Association	Cirfontaines en Azois	2
Commune de Buxières les Villiers	Collectivité	Buxières les Villiers	8
GAEC de l'Avenir	Agriculteur	Cerisières	5
Alexandre Gabriel	Propriétaire	Coupray	13
GAEC Funcken	Agriculteur	Latrecey	19

AU SECOURS DES PAYSAGES

C'est le titre d'un petit film d'une douzaine de minutes accessible sur le site Internet de la FDC 52 que nous vous invitons à découvrir.

La FDC 52 agit concrètement pour l'environnement depuis de nombreuses années en plantant des haies. Cette contribution active est peu connue et méritait d'être mise en lumière. Les compétences remarquables en matière de communication de Quentin Gaulé, volontaire dans le cadre du service civique, ont permis de réaliser un film magnifique où alternent les paysages de Haute-Marne, de belles images de la faune

sauvage et le témoignage d'acteurs fortement impliqués dans les opérations de plantations de haies. Vous prendrez plaisir à regarder ces images et à les faire partager à votre entourage. Merci à Quentin d'avoir offert à la Haute-Marne ce joli cadeau. Il nous rappelle que la nature est belle et qu'elle mérite que les chasseurs se mobilisent pour elle. Retrouvez le film sur www.fdc52.fr et <https://fr-fr.facebook.com/fdchautemarne>



COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES*

*Tarifs par palette



CRUD / GOUDRON



ATTRACTANTS



Magasin

RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com

@ Vente en ligne

www.cobevim-boutique.fr

des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

CLASSEMENT NUISIBLE : UNE MOBILISATION INDISPENSABLE

En fait, il faut parler aujourd'hui d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD), le terme nuisible ayant été banni du vocabulaire technique et réglementaire de l'Administration.

Ce classement intervient pour certaines espèces tous les 3 ans et nécessite d'apporter des informations précises pour justifier la possibilité de les réguler.

Le recueil d'attestations de dégâts et les connaissances des chiffres de capture par espèce sont exigées et doivent être transmises dans un premier temps à la DDT. Si la démonstration de l'importance des dégâts et de l'abondance des espèces est faite, le Préfet pourra demander à nouveau au Ministère le classement comme ESOD pour la nouvelle période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025.

Cette seconde étape est de plus en plus difficile à franchir car les protecteurs de la nature pèsent de tout leur poids pour limiter ce classement. Obstinés, ces derniers n'hésitent pas aussi à déférer l'arrêté ministériel concerné. La Fédération Nationale des Chasseurs a ainsi recensé ces derniers mois 121 attaques en justice sur ce sujet !

EN HAUTE-MARNE, UNE LISTE DÉJÀ RÉDUITE

3 groupes d'espèces existent. Le premier concerne les espèces envahissantes qui font l'objet d'un classement permanent et identique pour tous les départements. On y trouve le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué et la bernache du Canada.

Le second groupe se réduit en Haute-Marne au renard, à la fouine, à la corneille noire et au corbeau freux. Le classement de ces espèces est étudié tous les 3 ans et doit être justifié.

Le troisième groupe concerne le sanglier et le pigeon ramier en Haute-Marne. Le lapin de garenne n'y figure pas.

UNE ÉCHÉANCE : SEPTEMBRE 2021

La Fédération des Chasseurs et l'Association des Piégeurs doivent obtenir un maximum d'attestations de dégâts d'ici septembre pour constituer un dossier sur les espèces du groupe 2 à présenter au Préfet. Elles peuvent être remplies pour les 3 dernières années 2019-2020-2021. Les exemples de dégâts à mentionner sont courants :

- ⊕ Carnage de renard ou de fouine sur petit élevage familial,



- ⊕ Dégâts dans l'isolation des combles pour la fouine,
- ⊕ Dégâts dans les cultures agricoles pour les corbeaux freux,
- ⊕ Destruction de couvées et pillage d'œufs pour la corneille noire.

Les propriétaires doivent eux-mêmes signer ces attestations et préciser le coût des dégâts. Les piégeurs doivent assurer le relais de cette enquête en contactant directement les retraités, les agriculteurs etc...

UN CLASSEMENT ESOD INDISPENSABLE POUR DÉTRUIRE LES ESPÈCES

Le cadre réglementaire ESOD permet de mettre en œuvre des dispositifs dits "de régulation" à des périodes où la chasse est généralement fermée et avec des moyens particuliers, par exemple :

- ⊕ Le piégeage du renard et de la fouine,
- ⊕ Le tir de destruction du renard sur autorisation au mois de mars,
- ⊕ Le tir de destruction des corbeaux et corneilles au printemps aux abords des nids ou dans les parcelles agricoles pour préserver les semis (tournesol – maïs).

Ces mesures sont efficaces mais elles ne pourront être maintenues que si ces espèces restent classées comme ESOD.

C'est l'intérêt de tous les ruraux de s'associer pour témoigner de l'importance des dégâts. La FDC 52 jouera une nouvelle fois son rôle mais elle ne pourra pas se substituer aux petits éleveurs, aux agriculteurs et aux piégeurs qui doivent eux aussi apporter leur contribution.

L'attestation de dommages est disponible sur www.fdc52.fr / Piégeage et réglementation / Dommages commis par les nuisibles / Attestation de dommages



SARL BRESSON Éric

aliment complet
idéal chiens de chasse !

20 kg
19 % protéines
8 % MG



20 kg
28 % protéines
14 % MG

26 € / un
24 € à partir de 4

29.90 € / un
27.90 € à partir de 4

100% FRANCAISES !
SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Service commande pour la Haute-Marne :
06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

SUIVI DE LA CIGOGNE NOIRE EN HAUTE-MARNE

Jérôme Bernard de l'ONF, en charge du suivi de la cigogne noire dans le département, nous adresse chaque année, une lettre d'info permettant de disposer d'informations intéressantes sur cette espèce.

La mobilisation des acteurs locaux ne faiblit pas en Haute-Marne avec 328 observations communiquées en 2020 contre 209 en 2019. Le nombre de communes concernées augmente également passant de 89 à 102 en 2020.

8 nids ont été recensés aboutissant à 8 nichées envolées (20 poussins bagués !). La Haute-Marne détient le plus grand nombre de sites connus et dépasse maintenant les Ardennes.

5 oiseaux font l'objet d'un suivi par balise.

Les sites d'hivernage sont bien identifiés (Mali, Sénégal, Mauritanie). L'espèce poursuit sa lente reconstitution des effectifs avec une dynamique soutenue en 2020.

La multiplication des parcs éoliens, y compris maintenant en forêt, constitue une préoccupation majeure pour l'espèce, y compris en Haute-Marne. La fourniture d'informations régulières par le réseau d'observateurs constitue un outil essentiel pour documenter l'impact du développement éolien.



Les observations 2021 sont à transmettre au 06 25 09 47 22 par SMS ou à jerome.bernard@onf.fr

HONNEURS ET REMERCIEMENTS À JEAN-PAUL

Jean-Paul Ruche a été contraint, en ce début d'année, de mettre un terme à ses activités de piégeage. Il quitte aussi sa place au Conseil d'Administration de l'A.D.P.H.M. 52, où il était trésorier depuis son agrément le 20 juin 2007.



Piégeur passionné, il œuvre principalement avec de nombreux résultats positifs sur le secteur de sa résidence à Chaumont.

Il s'implique également avec une compétence reconnue à chaque réunion d'information ou statutaire, organisée par l'association. Il assume aussi la représentation des piégeurs au Salon de la Chasse à Châteauvillain, malgré quelques désagréments de santé ces dernières années. Secrétaire au Conseil d'Administra-

tion, il n'a jamais ménagé sa peine, tenant à jour les documents officiels, collaborant avec les autorités administratives (Préfecture, Mairies, FDC 52...), toujours pour le bien et l'évolution bénéfique de notre association.

Fatigué aujourd'hui, on le comprend et, ce n'est pas de gaîté de cœur, mais armé d'un grand courage qu'il a décidé, en ce début d'année, de raccrocher et de changer de vie en prenant bien soin de son épouse et ensemble, se reposer sous les sapins à l'air pur des Vosges.

Le président Laurent ROSSIGNOL
P/O Roland MARGERARD, Trésorier

LES SUIVIS ORNITHOLOGIQUES 2020-2021 D'ISNEA

Pour la 5ème année consécutive, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne a déployé deux volontaires en services civiques pour assurer le programme scientifique de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA). Durant cette saison, trois types de protocoles de suivis ornithologiques ont été mis en œuvre.

I. SUIVI DE LA MIGRATION DES OISEAUX TERRESTRES

Durant quatre heures après le lever du soleil, les techniciens dénombrent les oiseaux allant vers l'ouest et le sud, sur le couloir migratoire. Deux sites bien distincts ont été étudiés : Riaucourt, site principal avec un couloir de migration très actif et Leurville commune comprenant un parc éolien.

Depuis plusieurs années, la diversité aviaire la plus importante est observée à Riaucourt. En effet, ce sont 27 811 oiseaux issus de 24 espèces qui ont été recensés à Riaucourt, contre 8 485 oiseaux pour 9 espèces différentes observées sur le site de Leurville. Durant toute la durée de la migration, 6 espèces se sont détachées par leur forte abondance : le Pigeon ramier (20 715 individus), le Pinson des arbres (7 531 individus), l'Étourneau sansonnet (3 288 individus), l'Alouette des champs (1 610 individus), la Grive litorne (389 individus), et la Linotte mélodieuse (386 individus).

Ce suivi permet d'obtenir une évolution de la migration des oiseaux en Haute-Marne et de consolider les connaissances sur les populations, notamment celles des espèces chassables.

II. SUIVI HIVERNAL DES OISEAUX COMMUNS

Durant 2 mois (octobre et novembre) pendant la période hivernale, neuf sites répartis sur la Haute-Marne sont inventoriés. Chaque secteur comprend 2 transects d'environ 3 km de long parcourus 2 fois à un mois d'intervalle. Sur ces 3 km, tout contact visuel ou auditif avec un oiseau est comptabilisé.

Cette année, ce ne sont pas moins de 7 460 oiseaux qui ont été comptabilisés sur les neuf sites. Trois se démarquent avec une abondance supérieure à 1 000 individus : Val-de-Meuse (1 449 oiseaux), Louze (1 289 oiseaux) et Is-en-Bassigny (1 125 oiseaux).

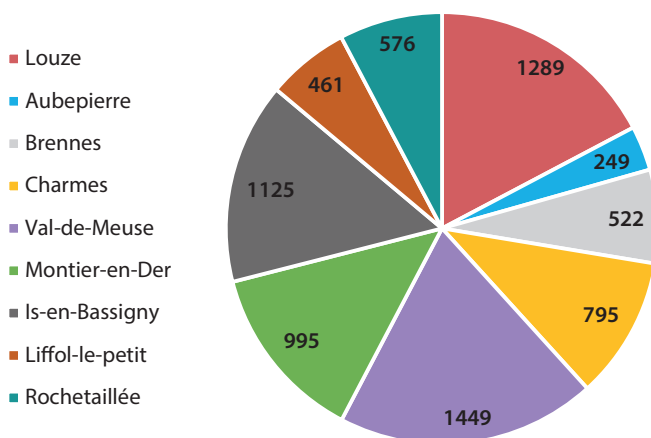


Figure 1 : nombre total d'oiseaux observés lors des SHOC 2020/2021

L'objectif de ces suivis est de connaître l'évolution des déplacements des oiseaux hivernants ainsi que leur abondance dans le temps.

III. SUIVI DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS

Répartis principalement en Haute-Marne mais aussi en limite avec la Marne, six sites sont suivis : les 4 lacs de Langres, les Ballastières de Matignicourt-Goncourt (51) ainsi que le Lac du Der-Chantecoq. À l'aide d'une longue vue, chaque plan d'eau est méticuleusement observé afin de recenser et d'identifier l'avifaune aquatique présente. Ces sites très favorables à l'accueil des oiseaux d'eau migrateurs présentent une diversité impor-

tante. Durant les comptages, quelques espèces remarquables ont été observées telles que le Garrot à œil d'or, le Cygne de Bewick ou encore l'Oie à tête barrée.

Le suivi des oiseaux d'eau permet d'approfondir les connaissances sur l'évolution des populations durant la période hivernale et les relations entre les espèces et leurs habitats. Il permet ainsi d'assurer la conservation des espèces pour une chasse durable.

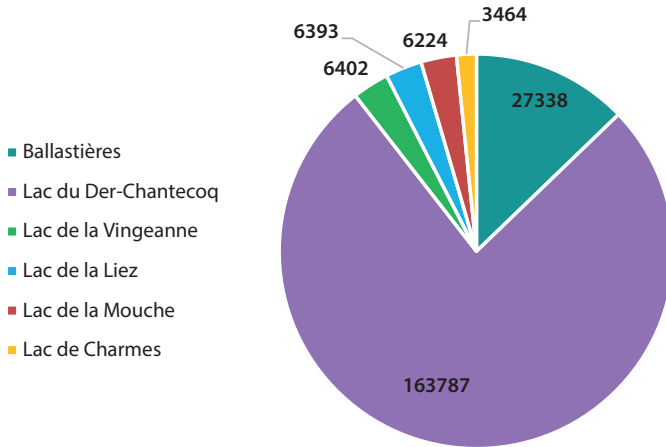


Figure 2 : nombre d'oiseaux observés sur chaque site lors des inventaires 2020/2021



Grand cormoran ©Quentin Gaulé.



Grèbe huppé ©Quentin Gaulé

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 2020/2021 :

Suivi de la migration terrestre
36 296 oiseaux dénombrés
durant 96 heures de terrain
et 1 256 kilomètres
parcourus

Suivi hivernal des oiseaux communs
7 461 oiseaux dénombrés
durant 34 heures de terrain
et 1 742 kilomètres
parcourus

Suivi des oiseaux d'eau
229 803 oiseaux dénombrés
durant 140 heures de terrain
et 7 800 kilomètres
parcourus

MONTANT DES DÉGÂTS

PAR COMMUNE SAISON 2019/2020

COMMUNE	MONTANT PAYÉ (€)
AIGREMONT	9 704,05 €
AILLIANVILLE	2 905,93 €
AINGOULAINCOURT	1 634,94 €
AIZANVILLE	12 256,61 €
ALLICHAMPS	1 636,74 €
AMBONVILLE	1 242,04 €
ANDELOT BLANCHEVILLE	2 649,23 €
APREY	1 331,09 €
ARBIGNY SOUS VARENNES	7 666,34 €
ARBOT	3 209,78 €
ARC EN BARROIS	23 512,09 €
ARNANCOURT	10 695,63 €
ATTANCOURT	426,01 €
AUBEPIERRE SUR AUBE	51 442,74 €
AUBERIVE	47 877,75 €
AUJEURRES	1 800,63 €
AULNOY SUR AUBE	2 322,32 €
AUTIGNY LE GRAND	1 605,35 €
AUTREVILLE SUR LA RENNE	11 734,47 €
BAILLY AUX FORGES	4 026,86 €
BAISSEY	1 562,02 €
BAY SUR AUBE	5 594,72 €
BAYARD SUR MARNE	1 494,38 €
BEAUCHEMIN	1 091,84 €
BELMONT	1 845,40 €
BEURVILLE	8 262,36 €
BIESLES	3 692,95 €
BIZE	496,56 €
BLECOURT	3 892,88 €
BLESSONVILLE	8 803,46 €
BLUMERAY	335,78 €
BOLOGNE	1 111,60 €
BONNECOURT	276,11 €
BOURBONNE LES BAINS	2 046,86 €
BOURDONNS SUR ROGNON	1 601,14 €
BOURG	3 226,01 €
BOURG SAINTE MARIE	88,36 €

BOURMONT	14 810,98 €
ENTRE MEUSE ET MOUZON	
BOUZANCOURT	8 284,61 €
BRACHAY	1 234,16 €
BRAINVILLE SUR MEUSE	666,79 €
BRAUX LE CHATEL	2 453,21 €
BREUVANNES EN BASSIGNY	10 016,58 €
BRICON	9 792,76 €
BROUSSEVAL	202,80 €
BUGNIERES	6 798,79 €
CEFFONDS	4 676,05 €
CELLES EN BASSIGNY	413,80 €
CELISOY	282,11 €
CHALANCEY	6 140,79 €
CHALINDREY	8 459,04 €
CHALVRAINIS	1 251,26 €
CHAMARANDES CHOIGNES	2 833,06 €
CHAMBRONCOURT	240,15 €
CHAMPIGNEULLES EN BASSIGNY	242,98 €
CHAMPSEVRAINE	11 297,66 €
CHANCENAY	20 918,01 €
CHANTRAINES	605,40 €
CHARMES	3 065,35 €
CHARMES EN L ANGLE	1 041,35 €
CHARMES LA GRANDE	3 363,18 €
CHASSIGNY	631,12 €
CHATEAUVILLAIN	73 031,30 €
CHATELET SUR MEUSE (LE)	9 442,08 €
CHATENAY MACHERON	722,09 €
CHATONRUPT SOMMERMONT	2 491,98 €
CHAUDENAY	898,93 €
CHAUFFOURT	407,07 €
CHAUMONT	4 958,69 €
CHAUMONT LA VILLE	7 425,48 €
CHEVILLON	7 694,00 €
CHEZEUX	149,89 €
CHOILLEY DARDENAY	444,83 €
CIREY LES MAREILLES	536,57 €
CIREY SUR BLAISE	4 189,18 €

CIRFONTAINES EN AZOIS	28 632,71 €	FOULAIN	3 121,71 €
CIRFONTAINES EN ORNOIS	1 333,85 €	FRAMPAS	3 555,96 €
COHONS	16 681,48 €	FRESNES SUR APANCE	181,23 €
COIFFY LE BAS	1 965,43 €	FRONCLES	1 768,72 €
COIFFY LE HAUT	768,23 €	FRONVILLE	486,93 €
COLMIER LE BAS	1 095,63 €	GENEVRIERES	642,10 €
COLMIER LE HAUT	1 565,52 €	GERMAINES	4 925,27 €
COLOMBEY LES DEUX EGLISES	12 421,49 €	GERMAY	1 468,50 €
COUBLANC	2 952,00 €	GERMISAY	302,82 €
COUPRAY	9 339,06 €	GIEY SUR AUJON	12 171,14 €
COUR L EVEQUE	16 926,40 €	GILLANCOURT	362,05 €
COURCELLES EN MONTAGNE	6 313,99 €	GILLAUME	1 401,09 €
COURCELLES SUR BLAISE	198,80 €	GRAFFIGNY CHEMIN	430,74 €
CULMONT	302,94 €	GRANDCHAMP	1 974,57 €
CUREL	709,36 €	GRENANT	1 401,44 €
CUSEY	1 062,17 €	GUINDRECOURT AUX ORMES	1 183,71 €
DAILLANCOURT	3 678,00 €	GUYONVELLE	281,09 €
DAMPIERRE	492,27 €	HARREVILLE LES CHANTEURS	1 672,84 €
DAMREMONT	159,09 €	HAUTE AMANCE	4 217,87 €
DANCEVOIR	9 832,43 €	HUMBECOURT	10 469,52 €
DARMANNES	2 595,66 €	HUMBERVILLE	1 248,04 €
DINTEVILLE	7 190,01 €	HUMES JORQUENAY	9 848,26 €
DOMBLAIN	1 859,91 €	JONCHERY	755,09 €
DOMMARIEN	1 628,35 €	LACHAPELLE EN BLAISY	1 455,34 €
DOMREMY LANDEVILLE	894,61 €	LAFAUICHE	487,52 €
DONCOURT SUR MEUSE	409,95 €	LAFERTE SUR AUBE	31 013,23 €
DONJEUX	1 645,58 €	LANEUVELLE	1 286,32 €
DOULAINCOURT SAUCOURT	9 461,90 €	LANEUVILLE A REMY	1 392,72 €
DOULEVANT LE CHATEAU	315,56 €	LANGRES	3 496,41 €
ECHENAY	1 005,55 €	LANTY SUR AUBE	30 411,71 €
ECLARON BRAUCOURT SAINTE LIVIERE	2 439,57 €	LARIVIERE ARNONCOURT	2 939,89 €
EFFINCOURT	4 565,02 €	LATRECEY ORMOY SUR AUBE	13 950,13 €
ENFONVELLE	2 958,17 €	LAVERNOY	1 847,03 €
EPIZON	2 190,85 €	LAVILLE AUX BOIS	1 909,67 €
ESNOUVEAUX	171,67 €	LAVILLENEUVE AU ROI	236,57 €
EUFFIGNEIX	1 386,89 €	LECEY	160,94 €
EURVILLE BIENVILLE	817,37 €	LEFFONDS	25 661,17 €
FARINCOURT	378,67 €	LESCHERES SUR LE BLAISERON	4 799,35 €
FAVEROLLES	415,59 €	LEURVILLE	2 032,19 €
FAYL BILLOT	4 983,63 €	LEZEVILLE	3 550,35 €
FERRIERE ET LAFOLIE	2 514,32 €	LIFFOL LE PETIT	3 279,36 €
FLAGEY	2 187,92 €	LOGES (LES)	2 725,18 €
FLAMMERCOURT	3 260,61 €	LONGEAU PERCEY	799,51 €

LOUVEMONT	6 876,45 €
MAATZ	600,10 €
MAIZIERES	3 335,43 €
MAIZIERES SUR AMANCE	452,13 €
MALAINCOURT SUR MEUSE	975,49 €
MANOIS	517,52 €
MARAC	6 315,85 €
MARANVILLE	14 067,11 €
MARCILLY EN BASSIGNY	3 771,57 €
MAREILLES	2 176,60 €
MARNAY SUR MARNE	7 063,84 €
MATHONS	3 490,32 €
MELAY	7 368,15 €
MERTRUD	2 217,19 €
MONTHERIES	7 450,12 €
MONTOT SUR ROGNON	848,28 €
MONTREUIL SUR BLAISE	77,66 €
MONTREUIL SUR THONNANCE	1 963,13 €
MONTSAUGEONNAIS (LE)	431,69 €
MORANCOURT	4 049,64 €
MORIONVILLIERS	1 240,39 €
MUSSEY SUR MARNE	2 163,22 €
NARCY	2 255,67 €
NEUILLY L EVEQUE	1 957,45 €
NEUILLY SUR SUIZE	1 155,52 €
NOGENT	1 382,29 €
NOIDANT CHATENOY	1 027,10 €
NOIDANT LE ROCHEUX	1 051,30 €
NOMECOURT	2 178,20 €
NULLY	3 099,79 €
ORBIGNY AU MONT	557,18 €
ORBIGNY AU VAL	854,35 €
ORGES	13 987,36 €
ORMANCEY	6 865,60 €
ORMOY LES SEXFONTAINES	1 123,16 €
ORQUEVAUX	4 594,58 €
OSNE LE VAL	687,92 €
OUTREMECOURT	157,78 €
PAILLY (LE)	2 084,12 €
PALAISEUL	666,79 €
PANSEY	1 971,21 €
PARNOY EN BASSIGNY	19 858,37 €
PAROY SUR SAULX	5 208,15 €

PEIGNEY	1 430,09 €
PERRANCEY LES VIEUX MOULINS	431,68 €
PERROGNEY LES FONTAINES	9 918,79 €
PERRUSSE	1 386,82 €
PIERREMONT SUR AMANCE	492,27 €
PLANRUPT	832,96 €
PLESNOY	737,88 €
POINSENOT	1 479,42 €
POINSON LES FAYL	1 163,18 €
POISSONS	1 366,68 €
PONT LA VILLE	8 249,17 €
PORTE DU DER (LA)	955,45 €
POULANGY	2 587,37 €
PRASLAY	2 458,78 €
PRESSIGNY	9 754,80 €
PREZ SOUS LAFAUCHE	1 485,42 €
RACHECOURT SUR MARNE	378,67 €
RACHECOURT SUZEMONT	273,91 €
RENNEPONT	1 350,60 €
REYNEL	1 513,46 €
RIAUCOURT	806,55 €
RICHEBOURG	35 655,61 €
RIMAUCCOURT	1 195,06 €
RIVES DERVOISES	6 831,84 €
RIZAUCCOURT BUCHEY	4 826,70 €
ROCHES BETTAINCOURT	6 819,37 €
ROCHES SUR MARNE	2 947,54 €
ROCHETAILLÉE	7 148,82 €
ROLAMPONT	10 403,64 €
ROMAIN SUR MEUSE	107,29 €
ROUECOURT	204,37 €
ROUGEUX	4 190,83 €
ROUVRES SUR AUBE	18 818,14 €
ROUVROY SUR MARNE	1 338,67 €
RUPT	603,76 €
SAINT BLIN	2 348,81 €
SAINT BROINGT LES FOSSES	656,36 €
SAINT CIERGUES	1 690,13 €
SAINT DIZIER	7 983,94 €
SAINT LOUP SUR AUJON	11 003,52 €
SAINT MAURICE	2 692,90 €
SAINT URBAIN MACONCOURT	593,86 €
SAINT VALLIER SUR MARNE	1 814,47 €

SAINTS GEOSMES	1 925,10 €	VAUDREMONT	3 903,03 €
SAUDRON	9 128,87 €	VAUX SUR BLAISE	1 847,60 €
SAULLES	2 324,52 €	VAUXBONS	1 396,74 €
SAVIGNY	2 201,68 €	VERBIESLES	605,88 €
SEMOUTIERS MON TSAON	3 276,71 €	VESAIGNES SOUS LAFAUCHE	2 249,31 €
SERQUEUX	1 344,80 €	VESAIGNES SUR MARNE	21 021,55 €
SEXFONTAINES	11 116,25 €	VESVRES SOUS CHALANCEY	2 163,56 €
SIGNEVILLE	1 063,89 €	VIGNES LA COTE	926,83 €
SILVAROUVRES	1 236,79 €	VILLARS EN AZOIS	24 879,10 €
SOMMERCOURT	1 612,90 €	VILLARS SANTENOGE	12 200,91 €
SOMMEVOIRE	1 663,60 €	VILLEGUSIEN LE LAC	6 349,53 €
SOULAU COURT SUR MOUZON	33,45 €	VILLIERS EN LIEU	9 910,39 €
SUZANNECOURT	598,66 €	VILLIERS LES APREY	254,09 €
THIVET	3 299,28 €	VILLIERS SUR SUIZE	601,45 €
THONNANCE LES JOINVILLE	820,46 €	VITRY EN MONTAGNE	7 325,09 €
THONNANCE LES MOULINS	604,09 €	VIVEY	1 407,46 €
TORCENAY	984,55 €	VOILLECOMTE	21 356,23 €
TREIX	1 243,90 €	VOISEY	1 886,96 €
TROISFONTAINES LA VILLE	12 356,51 €	VOISINES	9 485,04 €
VAL D ESNOMS (LE)	9 672,54 €	VONCOURT	1 320,12 €
VAL DE MEUSE	433,03 €	WASSY	2 156,51 €
VALS DES TILLES	792,83 €		

DECATHLON
Saint-Dizier
A FOND LA FORME®



Profitez d'une remise de 15%*
sur les armoires fortes.
Offre valable pour tous les modèles proposés
en magasin et avec présentation de ce coupon

*Hors soldes et promotions

A LA DÉCOUVERTE DE NOS RICHESSES

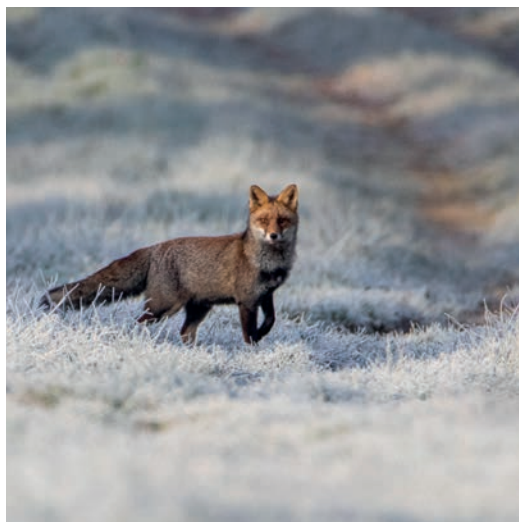
Laure Pellicier et Quentin Gaulé ont été recrutés pour une période de 9 mois pour assurer le suivi des oiseaux migrateurs dans le cadre des travaux menés par l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA).

Passionnés de nature, ils se sont pleinement investis dans leurs missions. Quentin, également photographe animalier, a profité de son séjour pour saisir des espèces emblématiques. Il a accepté de nous faire profiter d'une sélection de ses meilleures photos toutes prises en Haute-Marne ! Elles témoignent de la richesse faunistique de notre département à découvrir ou redécouvrir.

Ses commentaires nous apportent d'utiles éclairages sur sa quête incessante d'images exceptionnelles du vivant.

Bravo et merci pour ce voyage au cœur de la nature...

L'ALBUM PHOTOS DE QUENTIN



© Quentin Gaulé

RENARD

Octobre 2020, j'ai posé mes valises en Haute-Marne depuis quelques semaines. Avec l'aide de mes collègues, j'explore progressivement mon nouveau « terrain de jeu ». Ce jour-là, tout est blanc puisque c'est le premier jour de gel depuis que je suis arrivé. Ce gel annonce l'arrivée de l'hiver haut-marnais dont on m'avait tant parlé... Au détour d'un chemin, je tombe sur ce renard assis dos à moi. Ni une, ni deux, je me couche immédiatement. L'animal se balade alors en travers du chemin avant de jeter un regard perçant vers mon objectif, puis partir tranquillement à travers la forêt.



© Quentin Gaulé

ÉCUREUIL

Alors que nous subissons notre deuxième confinement, j'avais remarqué, depuis ma fenêtre, la venue très fréquente de cet écureuil dans les arbres en face. J'ai donc installé un affût sur mon balcon, mais il m'a fallu beaucoup de patience et de détermination avant de réaliser une photo de ce petit être si rapide.



© Quentin Gaulé

GRIVE LITORNE

Facilement reconnaissable à vue ou par son cri "grinçant", la Grive litorne est très présente en Haute-Marne durant l'hiver. Par un jour où le thermomètre affiche -8 °C, je me retrouve entouré par des dizaines d'individus qui volent dans les haies tout autour de moi. Après un long moment immobile, l'une d'elle vient se poser près de moi, me permettant de l'immortaliser, avant de repartir aussi vite qu'elle est venue.



© Quentin Gaulé

GRUES CENDRÉES

On m'en avait longtemps parlé, mais quelque part, il faut le voir pour y croire. Alors que la migration d'automne débute, je découvre les abords du Lac du Der remplis de milliers de grues cendrées. Durant l'hiver, leur cri si caractéristique raisonne toute la journée, elles sont partout dans les plaines et passent sans cesse au-dessus de nos têtes.



© Quentin Gaulé

CHEVÊCHES D'ATHÉNA

La Chevêche d'Athéna, voilà longtemps que je souhaitais la photographier. On entend souvent son cri aigu à la tombée de la nuit, mais il est plus difficile de l'observer. C'est lors de mes dernières semaines en Haute-Marne, que j'ai enfin pu photographier ce joli couple !



© Quentin Gaulé

FAUCON PÈLERIN

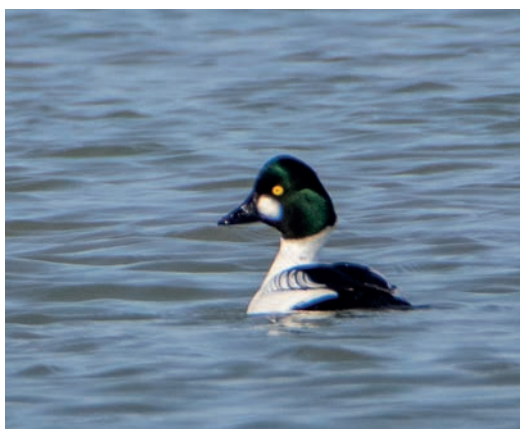
De toutes les photographies que j'ai pu faire, cette photo du Faucon pèlerin, fût l'une des plus difficiles à réaliser. De longues recherches d'indices de sa présence et des heures à attendre sans rien voir, ont été nécessaires avant que je l'observe deux fois furtivement, sans pouvoir déclencher mon appareil photo. Ayant cerné son trajet en vol, je change mon emplacement d'affût et c'est en fin de journée, alors que la lumière tombe, qu'il passe à quelques mètres de moi. Cette photo est l'une des plus satisfaisantes pour moi. D'une part pour l'espèce peu commune en Haute-Marne, mais également pour le temps que j'ai passé à le rechercher et le travail d'équipe qui m'a permis de réaliser le cliché.



© Quentin Gaulé

CYGNE DE BEWICK

A première vue, cette photographie n'a rien de particulier. Mais pourtant, l'individu est peu commun puisqu'il s'agit d'un Cygne de Bewick. Facilement identifiable par son bec jaune et noir, extrêmement moins commun que le cygne tuberculé, il n'est présent en hivernage que sur quelques zones en France, dont le Lac du Der.



© Quentin Gaulé

GARROT À ŒIL D'OR

Le Garrot à œil d'or, comme l'indique son nom, est facilement identifiable par son œil doré mais également par la tache blanche au niveau du bec (pour le mâle). Espèce migratrice qui niche dans les forêts septentrionales de Scandinavie et de Russie, nous avons eu la chance de pouvoir observer ce canard peu commun sur le Lac du Der.

ÉVALUATION DES FACTEURS INFLUENÇANT LE SUCCÈS DE LA CHASSE EN BATTUE POUR GÉRER LE SANGLIER

Comprendre les relations entre l'effort de chasse, la capturabilité et les conditions de chasse.

Il s'agit d'une thèse soutenue le 18 Décembre 2020 par Pablo Vajas, avec comme partenaires : l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, la Fondation François Sommer, l'Office Français de la Biodiversité, les Fédérations Départementales des Chasseurs de l'Ardèche (07), de l'Hérault (34) et de la Haute-Marne (52).

VOICI LES RÉSULTATS SPÉCIFIQUES À LA HAUTE-MARNE, EXEMPLE DU TERRITOIRE DE CHÂTEAUVILLAIN

L'effort de chasse est une notion régulièrement utilisée en gestion par la chasse mais peu souvent définie. Dans la littérature scientifique, l'effort de chasse renvoie à différentes définitions et peut être associé à différentes unités de mesure (nombre de chasseurs, une distance parcourue, un temps passé à la chasse). Les définitions ne faisant pas consensus, il est alors important de savoir sur quelle mesure de l'effort de chasse il faudrait se baser pour : (i) comprendre au mieux le prélèvement, (ii) disposer de meilleurs leviers d'action pour la gestion, (iii) dis-

poser d'outils de communication avec les chasseurs pour permettre une meilleure implémentation des recommandations de gestion. Ainsi, nous avons recherché, parmi l'ensemble des variables mesurées sur le territoire de Châteauvillain et décrivant la chasse – à savoir un nombre de chasseurs postés, un nombre de rabatteurs, un nombre de chiens et la taille du lot de chasse – celles dont la variation conduisait à de plus grandes variations du tableau de chasse résultant (cf. figure 1). Ceci nous a permis d'identifier les composantes de l'effort mis en œuvre par les chasseurs qui conduisent à une meilleure efficacité de la chasse. Nous avons également considéré si l'efficacité des chasses variait en fonction du moment de la saison de chasse durant lequel la battue se déroulait (l'efficacité n'étant peut-être pas la même en septembre et fin février), ainsi qu'en fonction de l'heure de la journée durant lesquels la battue a lieu (matin ou après-midi).

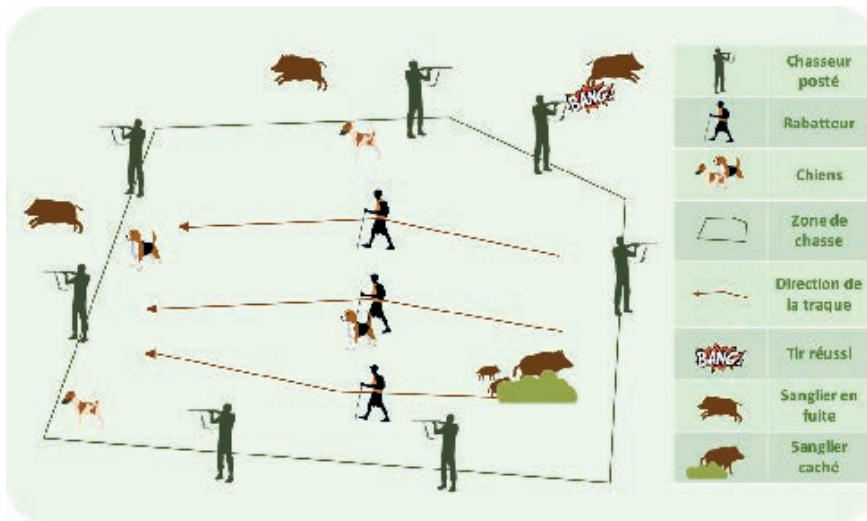


Figure 1 : Illustration du fonctionnement d'une chasse en battue en Haute-Marne.

Il est apparu que de toutes les variables considérées, c'est le nombre de chasseurs postés et le périmètre de la zone de battue qui permettent d'expliquer le mieux le tableau de chasse résultant. De plus, pour

une taille de zone de battue donnée et un nombre de chasseurs postés donné, une battue sera plus efficace durant les mois d'octobre à janvier.

Le nombre de chasseurs postés dans la battue est véritablement LA variable qui influence le plus le nombre de sangliers tués.

Par exemple, avant février, sur un petit lot forestier de 40 hectares, 26 chasseurs peuvent espérer prélever entre 2 et 4 sangliers, alors que 57 chasseurs peuvent espérer en prélever entre 6 et 9 (autrement dit, grosso modo, un doublement du nombre de chasseurs peut conduire à un doublement du tableau de chasse). Autre exemple illustrant ce résultat, avant février 57 chasseurs peuvent espérer prélever entre 6 et 9 sangliers sur une petite enceinte, et 8 à 11 sur une grande enceinte (soit environ un

quart de sangliers en plus pour un nombre de chasseurs donné quand l'enceinte de chasse passe de 40 hectares à 120 hectares).

Finalement, le nombre de sangliers tués est le plus faible durant février : 48 chasseurs postés peuvent s'attendre à prélever 5 à 7 sangliers avant février sur un petit lot forestier de 40 hectares, et seulement 3 à 5 durant le mois de février sur un lot de la même taille (soit tableau diminué d'un quart). Il n'y a pas de différence sensible entre les battues réalisées le matin et celles réalisées l'après-midi. L'ensemble des résultats est résumé dans la figure 2.

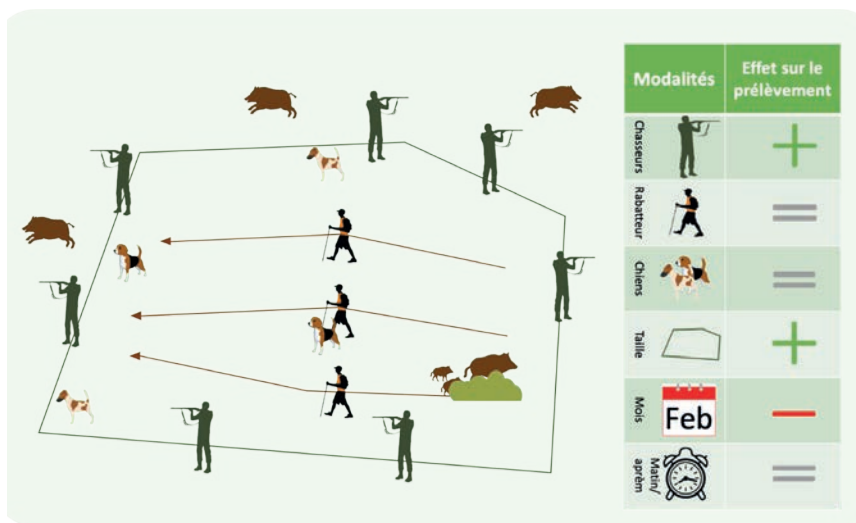


Figure 2 : Figure résumée des différents résultats de l'étude sur les différents effets des différentes modalités de l'effort de chasse sur le prélèvement. Les + verts indiquent un effet positif, le - rouge indique un effet négatif et des = gris indiquent une absence de résultats observés.

Références : Saint-Andrieux C et Barboiron A. 2019 : Prélèvements ongulés sauvages saison 2018-2019 – supplément faune sauvage-Faune Sauvage, N° 324 - 3e trimestre 2019 – pp : I à VIII. Girard, F., Calenge, C., Chazot, A. & Baubet, E. 2016. Utilisation de l'effort de chasse pour gérer l'espèce sanglier (*Sus scrofa*) en Ardèche. Vers une nouvelle gestion du grand gibier : les indicateurs de changement écologique, Actes du colloque tenu à Chambord le 21 mai 2015. ONCFS-FFS-FNC.

Armurerie CHASSETIR 52

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier
Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%
Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

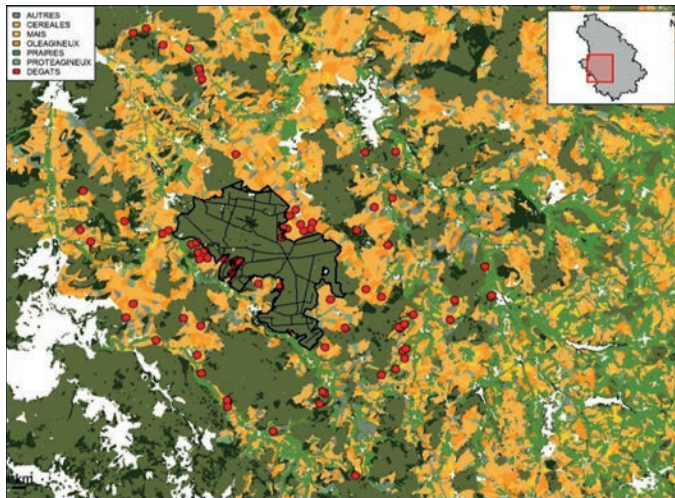
DÉPLACEMENT DES SANGLIERS ET PRÉVISION DES DÉGÂTS

Vers une meilleure compréhension du comportement spatial du sanglier vis-à-vis des cultures dans un objectif de gestion des dégâts agricoles

En France, l'essor et l'expansion des populations de sangliers entraînent souvent des conflits avec les activités humaines ; les dégâts agricoles en constituent l'un des exemples les plus notables et coûteux. Localement, on relève toutefois des différences de dégâts selon le type de culture, la localisation ou l'année considérée (Figure 1). Afin

de mieux comprendre ce qui conditionne de telles variations, la FDC 52 porte aujourd'hui un projet sur le comportement spatial du sanglier vis-à-vis des cultures et d'habitats semi-naturels comme la forêt. L'étude pourrait ainsi permettre, à terme, de favoriser la mise en place de mesures rapides par la FDC 52 et les détenteurs de plan de chasse, dans le cas d'une demande expresse des agriculteurs.

2017



2019

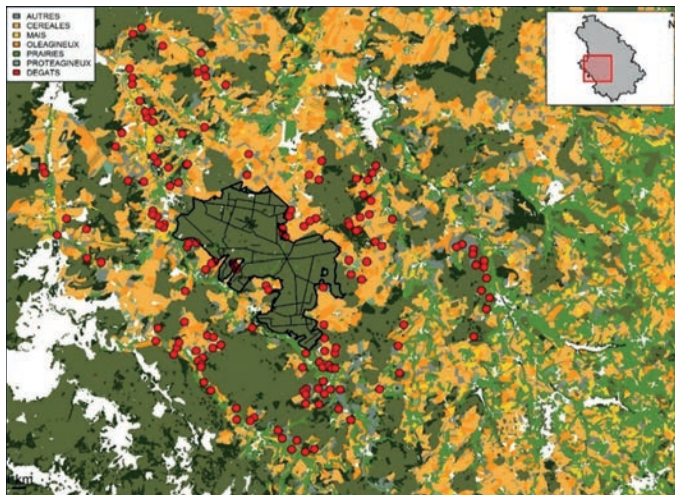


Figure 1. Localisation des dégâts agricoles imputables au sanglier sur les communes encadrant la forêt domaniale de Châteauvillain-Arc en Barrois, pour les années 2017 et 2019. Les parcelles agricoles touchées par des dégâts sont identifiées par des points rouges. Le fond vert représente les zones forestières (conifères en vert foncé et feuillus en vert plus clair). Six grands types de culture ont été retenus : les céréales (jaune foncé), le maïs (jaune), les oléagineux (orange), les prairies (vert clair), les protéagineux (bleu) et les autres types de culture regroupés dans la catégorie autres (gris). L'encart indique la localisation de la carte au sein du département de Haute-Marne.

L'étude vise, en premier lieu, à identifier les principaux déterminants environnementaux des dégâts agricoles, afin de mieux prévenir les zones susceptibles de devenir des points noirs en terme de dégâts agricoles, de par leurs caractéristiques spatiales. Pour ce faire, les parcelles agricoles ont d'abord été caractérisées par plusieurs variables spatiales ; à savoir la distance à la forêt, la distance aux routes, la distance aux bâtis, le type de culture et le précédent cultural. À l'aide de ces variables explicatives, nous avons cherché à modéliser la probabilité locale d'occurrence de dégâts agricoles – occasionnés par le sanglier – au sein d'une parcelle. Le modèle statistique ainsi établi a ensuite été utilisé dans une logique prédictive afin de fournir une carte locale du risque de dégâts agricoles par année, sur la base des caractéristiques spatiales des parcelles agricoles.

Outre les déterminants environnementaux, il est nécessaire de prendre en compte la variabilité individuelle dans la propension des individus à occasionner des dégâts agricoles. Savoir s'il y a une tendance générale des sangliers à se rapprocher des cultures en période estivale ou si seuls les sangliers dont les domaines vitaux sont proches de la limite forêt-cultures sont à l'origine des dégâts pourrait permettre d'ajuster la gestion des dégâts par la chasse, par exemple.

Cette étude est développée avec le soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution chasse.

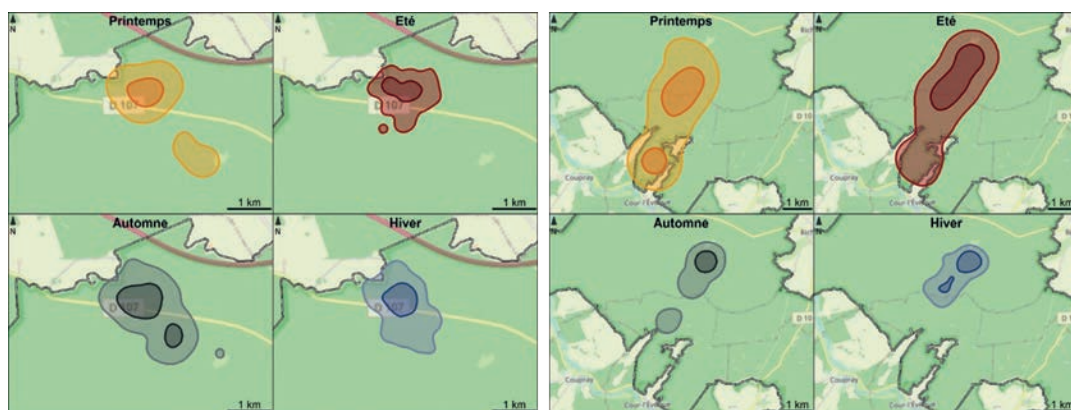


Figure 2. Domaines vitaux saisonniers de deux individus suivis par GPS en 2014-2015 sur Châteauvillain-Arc-en-Barrois : un individu inféodé à la forêt (gauche) et un individu effectuant des sorties dans les cultures en printemps-été.

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

CHASSE

UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ À LA TÉLÉ

La Fédération Nationale des Chasseurs a lancé sa première campagne de publicité à la télévision, relayée également par les réseaux sociaux.



L'objectif est de faire partager aux téléspectateurs de belles images, des émotions à travers la diversité de la chasse, des rencontres et des paysages, sur un fond sonore reprenant la musique et les paroles de la chanson "C'est si bon".

Au passage, l'autorité de régulation professionnelle de la publicité a demandé que n'apparaissent pas d'images avec des armes. Par ailleurs, le groupe

France Télévision et BFM TV ont refusé de passer ces spots publicitaires. Chacun appréciera cette décision qui s'apparente à du militantisme anti chasse pour des chaînes publiques !

Cette campagne de communication se poursuivra pendant 1 mois et permettra de conforter l'image de la chasse dans le grand public et peut être de susciter des envies de se joindre à nous.

PHOTOS



Halte migratoire de cigognes blanches sur les hauteurs d'Eurville le 15 mars 2021.

Photo prise par Hubert Chaudron.



Jolie photo d'un hibou moyen-duc qui nous a été transmise par Michel Valette.

LA VÈNERIE DU LIÈVRE, UN MODE DE CHASSE TRÈS EXIGEANT

Sur proposition de Xavier Pougin, l'équipage du Bois d'Hirley, emmené par Nicolas Besson, est venu le samedi 30 janvier découpler dans la voie du lièvre sur le territoire de la chasse d'Ambonville et sur la plaine de Guindrecourt-sur-Blaise. Cet équipage de Saône-et-Loire vient un week-end par an en Haute-Marne.

La meute d'une quinzaine d'Anglo-Français de Petite Vènerie a rapidement pu lever un lièvre sur les plateaux qui dominent la vallée du Blaiseron. La vènerie du lièvre est un mode de chasse très difficile et les prises sont peu fréquentes. La bonne densité de lièvre n'est pas à l'avantage des chiens qui risquent très souvent de tomber dans le change. Et il est bien connu que, pour prendre, il ne faut courir qu'un lièvre à la fois !

Les suiveurs ont pu vivre de très bons moments de chasse, des lancers, des bien-allers rapides, des défauts à travailler, les lièvres ont été vus, filants à vive allure à plusieurs reprises. Ceux qui suivent les chiens en courant dans les champs sont mis à l'épreuve. Dans cet exercice, pas d'arme à feu mais des bonnes jambes et un cœur de coureur de fond. Ce samedi, en fin d'après-midi, c'est encore le lièvre qui sort gagnant.

Un grand merci aux chasseurs d'Ambonville qui font preuve d'une grande hospitalité en ouvrant leur territoire à un autre mode de chasse. Ils ont aussi accueilli plus d'une fois les veneurs sous terre du blaireau.



Le lendemain, la meute est découplée sur Curmont à l'invitation de Fernand Masson qui fait aussi travailler quelques petits Anglos sur lièvre. La densité de lièvre est, ce jour, particulièrement vive, le change va encore être une vraie difficulté. Le grand nombre de chevreuil de plaine pourrait aussi tenter les chiens mais, à quelques rares exceptions, ces

chiens sont suffisamment créancés pour rester bien concentrés sur le capucin.

Pour la première fois à Curmont, on sonnera la retraite prise en milieu d'après-midi après avoir couru en long et en large dans la plaine battue par le vent. Les quelques sonneurs présents s'en donneront à cœur joie.

Rappelons que la chasse à courre du lièvre est ouverte du 20 septembre jusque fin mars. Les prélèvements très modestes justifient cette période étendue.

INSOLITE

En parcourant la forêt domaniale de la Garenne de Luzy en compagnie de Didier Voillemin, j'ai croisé plusieurs lapins le long d'un chemin forestier.

Renseignements pris auprès de mon guide pleinement concerné par le sujet, ces petites pancartes matérialisent simplement avec humour et originalité les postes de tirs en battue. Heureuse initiative qui doit interpeller aussi les nombreux promeneurs traversant cette forêt.



MAGNIFIQUE BROCARD

COTANT 135 POINTS CIC

Cet animal a été prélevé sur la plaine de Lavilleneuve au Roi par Marie-Jo Breuzon l'été dernier.

Le gestionnaire du territoire, Hervé Mougeot, peut être satisfait de la récolte d'un aussi bel animal.



ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr



Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

TOUTE PREMIÈRE RECHERCHE AU NATUREL EN TANT QUE CONDUCTEUR AGRÉE

Le 12 octobre 2020, au cours d'une battue à laquelle j'ai assisté, une bête rousse a été blessée dans le milieu de la matinée. A la fin de la traque, aux environs de midi, le tireur me demande de venir me rendre compte des indices : "Du sang plus des bouts de boyaux."

Après avoir cherché sur environ 100 mètres, j'ai décidé d'engager une recherche avec Pipo, mon compagnon : petit Epagneul de Munster de 18 mois. Ceci était une grande première pour nous, c'est notre première recherche au naturel.

Après avoir pris un bon repas au chalet de chasse, nous voici partis Pipo et moi. J'ai eu juste le temps de montrer l'Anschluss à Pipo que le voilà parti nez collé au sol, trouvant des indices me certifiant qu'il était sur la piste.

Première difficulté : nous arrivons sur une piste de débardage toute récente pleine d'eau. Pipo fait un crochet à l'équerre longeant cette piste sur environ 100 mètres. Ayant des doutes, j'ai continué à faire entièrement confiance à mon chien quand celui-ci a traversé la piste, et effectivement de l'autre côté, il a trouvé de nouveaux indices.

Ensuite, d'autres obstacles nous attendent car nous pénétrons dans des coupes pleines de ronces. Et c'est au bout d'1h30 de recherche sur environ 1 400 mètres que Pipo marque brusquement un temps d'arrêt devant un gros roncier. J'ai eu à peine le temps de me rapprocher de lui qu'un sanglier est venu me taper dans les jambes. Je me suis vite rendu compte que c'était l'animal blessé. J'ai lâché Pipo qui a mis l'animal au ferme au bout de 100 mètres. Et là, j'ai pu accourir abréger les souffrances de cette bête noire.

Je ne vous dis pas la joie que j'ai éprouvée, ce fut une superbe récompense pour Pipo et moi-même : "Bravo Pipo !".



Michel PÉCHIODAT

Conducteur Agréé UNUCR 52 en 2020

7 Rue du Fays - 52210 BUGNIERES

Tél. 06 76 20 69 46

*C'est avec plaisir que je reste à la disposition
des chasseurs.*

La recherche c'est pas comme les antibio... C'est systématique

RÔTI DE CERF & PURÉE VOLCAN

Pour 4 personnes

INGRÉDIENTS

- ⊕ 1 rôti de cerf (800 g à 1 kg)
- ⊕ 5 échalotes
- ⊕ 2 branches de thym

POUR LA PURÉE

- ⊕ 600 g de chou-fleur
- ⊕ 300 g de pommes de terre (pour purée)
- ⊕ Environ 10 cl de lait
- ⊕ Sel & poivre

INSTRUCTIONS

Déposez les pommes de terre non épluchées dans une casserole d'eau et portez à ébullition. Faites cuire 20 à 30 mn (selon leur grosseur) puis laissez-les tiédir avant de les éplucher. En parallèle, faites de même avec les fleurettes de chou-fleur et laissez-les cuire 15 minutes.

Pendant ce temps, épluchez et émincez les échalotes. Déposez le rôti de cerf dans un plat, puis ajoutez les échalotes et les branches de thym tout autour. Versez 15 cl d'eau, salez et poivrez.

Faites préchauffer votre four à 200°C et enfournez pour 25 à 35 minutes, selon le poids du rôti et votre préférence de cuisson.

Passez les pommes de terre et le chou-fleur au moulin à légumes (ou écrasez-les à la fourchette). Assaisonnez de sel et de poivre, et ajoutez environ 10 cl de lait. Mélangez et rajoutez éventuellement du lait selon la consistance souhaitée. Réchauffez si besoin.



Servez le rôti avec la purée, sans oublier la sauce. De quoi ravir petits et grands !

Recette de Chef Nini
pour Je cuisine du gibier



Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER
06 07 31 97 41
ghislaine.collinot@orange.fr
CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €
(frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)
Réduction de 5 € sur présentation permis chasse

SIRET : 79922256700015

DATES À RETENIR

Du 11 au 13 juin : Game Fair à Lamothe Beuvron
12 juin : Formation sécurité à la FDC à Chaumont
26 juin : Formation chasse à l'arc à la FDC à Chaumont

29 et 30 juin : Stage piégeage à la Salle des Fêtes de Villiers le Sec

4 septembre : Formation sécurité à Humbécourt

PETITES ANNONCES

Recherche d'action au pigeon ramier

Cherche action au pigeon, en semaine, sur le département de la Haute-Marne.
Contacter le 06 77 28 75 83.

Cherche actionnaire

Recherche actionnaire pour la saison 2021/2022.
Chasse du dimanche nord du département. Deux battues par journée. Attribution 60 sangliers, 48

chevreuils. Repas à midi au pavillon. Excellente ambiance. Partage du gibier. Possibilité chasse à l'approche.

Tél. 06 86 66 82 30.

Recherche actionnaire saison 2021-2022

Société de chasse "le gros noir" forêt communale de Baissey située à 5 km sortie autoroute Langres-sud. Chasse sur 500 ha le dimanche. Plan de chasse 2020-2021 : 1 cerf, 1 biche, 25 chevreuils, 15 sangliers en première attribution. Action : 500 €. Cabane de chasse. Sécurité, convivialité et respect du gibier.

Contacter le 06 31 81 51 68.



DUSTER DACIA

Le SUV taillé pour la chasse

- Bac de coffre
- Protection moteur
- Tapis
- Pare buffle
- Pack off Road
- Marche pied
- Attelage



DACIA CHAUMONT et LANGRES - SNRPB
Tél. : 03 25 35 35 66 www.groupe-ducreux.fr



BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,



LA FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA HAUTE-MARNE

VOUS OFFRE UNE RÉDUCTION SUR VOTRE ENTRÉE

13€ AU LIEU DE 16€ Vendredi ou dimanche

15€ AU LIEU DE 18€ Samedi

22€ AU LIEU DE 25€ le billet 3 jours

ENTRÉE
GRATUITE
Pour les
enfants
de -10 ans

Nom : Prénom :

Email :

Offre valable sur présentation de ce coupon dûment complété aux entrées du Game Fair
Le Game Fair est organisé par L'Attière Organisation - 12, rue Mozart - 92587 Clichy cedex - Tél. : 00 33 (0) 1 41 40 31 26 - gamefair@editions-attiere.com

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER



PARTICIPEZ AU PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

11-12-13 JUIN 2021

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

